



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 30/09/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013
D-2013/499

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés :

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Stationnement payant. Mise en place d'un tarif préférentiel professionnel. Autorisation.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de stationnement la Ville réserve une tarification préférentielle aux riverains par paiement à l'horodateur ou par abonnement

Pour répondre à une forte demande des professionnels, la Ville a procédé à une expérimentation en faveur des commerçants, artisans et professions de santé (médecins, infirmiers, kinés...) qui ont un besoin impératif de leur véhicule pour l'exercice quotidien de leurs activités.

Cette expérimentation, mise en œuvre depuis le début de l'année, a porté sur la zone de stationnement n° 5 (délimité par le Crs Clémenceau/Verdun/Daviau/la Course/ Paulin/Martyr de la Résistance/Gambetta). Les professionnels concernés ont ainsi pu souscrire un abonnement au prix de 60 € par mois, leur permettant de stationner leur véhicule sans limitation de durée au sein de la zone précitée.

Vingt-six professionnels ont demandé à en bénéficier. Cette expérimentation, bien que portant sur un nombre limité d'abonnements, peut être considérée comme satisfaisante dans la mesure où elle répond à une attente de catégories socio professionnelles indispensables à l'activité des quartiers, sans porter préjudice au stationnement des résidents du secteur.

Dans ces conditions et pour tenir compte des demandes qui s'expriment dans d'autres quartiers de la ville il est proposé d'étendre le principe de cette tarification préférentielle à l'ensemble des 25 zones de stationnement de la ville sans modification de tarif ni de catégories professionnelles éligibles.

Cette mesure entrera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2013.

Cette information sera portée à la connaissance des intéressés notamment par le biais de leurs organisations professionnelles représentatives. Les professionnels concernés devront fournir la carte grise du véhicule ainsi que la carte professionnelle qui établit le domicile professionnel pour les professionnels de santé et l'avis de la contribution économique territoriale, extrait Kbis (RCS) ou D1 (répertoire des métiers) de moins de trois mois pour les artisans et commerçants.

Une commission municipale présidée par l'élue en charge du stationnement examinera les demandes pouvant poser une difficulté particulière et une nouvelle évaluation du dispositif sera effectuée dans un an.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à étendre la mise en place ce tarif préférentiel de stationnement réservé aux professionnels à l'ensemble des secteurs de stationnement payant de la ville

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Michel DUCHENE